

Les Organisations de la Société Civile se félicitent de la Résolution de la Commission Africaine sur la protection des personnes contre la violence et d'autres violations des droits humains sur la base de l'orientation sexuelle et l'identité de genre réelle ou supposée.

Une coalition d'organisations et des défenseurs des droits humains qui oeuvrent pour promouvoir les droits de l'Homme et des peuples se félicitent de l'adoption d'une « *Résolution sur la protection des personnes contre la violence et d'autres violations des droits humains sur la base de leur orientation sexuelle ou identité de genre réelle ou supposée* » par la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (la Commission Africaine) lors de sa 55ème session tenue à Luanda, en Angola, du 28 avril au 12 mai 2014.

Nous rappelons le préambule de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (la Charte Africaine) où les Etats parties ont pris en compte les vertus des traditions historiques de l'Afrique et les valeurs de la civilisation africaine, et ont déclaré que celles-ci devraient inspirer et guider les Etats parties dans leur réflexion sur le concept des droits de l'Homme et des Peuples. Nous croyons que la Résolution constitue une affirmation et une démonstration claire de ces valeurs.

Nous félicitons la Commission Africaine – organe principalement doté par la Charte Africaine de la responsabilité primaire de protection et de promotion des droits de l'Homme et des Peuples en Afrique – pour son leadership et la reconnaissance de l'inhérence de ces droits pour tous les Africains, indépendamment de leur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression du genre ou de toute autre situation. Selon la Charte Africaine, la Commission Africaine est chargée de la responsabilité d'établir les standards des droits de l'Homme et des Peuples que tous les Etats membres de l'Union africaine devraient observer. La Commission n'existe pas refléter les préjugés des Etats membres, mais existe pour tenir les États responsables quand ils ne parviennent pas à respecter et faire respecter les normes des droits humains. Cette résolution vient à un moment où un certain nombre de pays adoptent ou envisageant adopter une législation ciblant les personnes perçues comme ou réellement différentes et non conformes par rapport aux normes de genre, de l'identité et l'expression de genre et de l'orientation sexuelle. Il est donc extrêmement important que la Commission Africaine, dans son appréciation de l'évolution de la situation des droits humains sur le continent africain, ait choisi de concentrer son attention sur les violations des droits de l'Homme et des Peuples sur base de l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Nous célébrons la Résolution qui place résolument toutes les violations des droits humains sur base de l'orientation sexuelle, de l'identité et expression de genre sous la compétence de la Commission telle que mandatée par la Charte Africaine. Faisant suite à une prise de position similaire par d'autres systèmes régionaux et internationaux de protection des droits de l'Homme pour faire face au problème mondial de l'homophobie et de la transphobie, la Résolution fournit une base juridique pour la protection de tous ceux qui souffrent et qui vivent sous la menace de la violence en raison de leur orientation sexuelle, de l'identité et l'expression de genre. Nous considérons cette Résolution comme un honneur à la mémoire de tous ceux qui ont perdu la vie, victimes de la violence parce qu'ils étaient perçus comme différents pour ces motifs. Cette Résolution est la première étape vers l'affirmation de l'égalité et de la dignité de tous les africains qui ont été ciblés et continuent d'être traités comme des citoyens de seconde classe en raison de leur orientation sexuelle, de l'identité et expression de genre réelle ou supposée.

Nous demandons à tous ceux qui sont engagés et travaillent à la réalisation, pour tous en Afrique, du droit à l'autonomie de nos corps et nos vies et de la dignité, la non-

discrimination et l'égalité pour tous, de travailler ensemble vers un continent qui est libre et à l'abri de la violence ; et de veiller à ce que le contenu de la Résolution soit mise en œuvre par tous les États parties à la Charte.

Nous rendons un hommage aux activistes, défenseurs des droits humains, groupes et institutions qui ont travaillé sans relâche et avec un ferme engagement à la Commission Africaine, ainsi que ceux qui ont soutenu ce travail par divers moyens au cours des huit dernières années (ci-dessous la liste des groupes qui, entre 2006 et 2014, ont apporté leur soutien à un moment donné dans le processus). Notre objectif commun de veiller à ce que la Commission Africaine reconnaisse que les violations des droits humains sur base de l'orientation sexuelle, de l'identité et expression de genre sont justiciables en vertu de la Charte africaine est maintenant réalisé. Alors qu'il y avait de nombreux doutes et frustrations nous sommes restés fermes dans notre conviction que la Charte africaine est un document vivant qui confère les droits de l'Homme et des peuples à tous les Africains, indépendamment de l'orientation sexuelle, de l'identité et l'expression du genre. La Commission vient maintenant de confirmer cette conviction par l'adoption de cette Résolution historique.

ONG Nationales: Afrique Arc-en-Ciel, Togo, AIDS ACODEV; Aides Senegal; Alternatives-Cameroun; ARCAD SIDA, Mali; Arc en Ciel Plus; Centre for Human Rights, University of Pretoria; Concerned Women's Initiative; East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project [EHAHRDP]; Dignity Association; Freedom and Roam Uganda; Forum for the Empowerment of Women; Gay and Lesbian Coalition of Kenya; Human Rights Awareness and Promotion Forum; Human Rights Institute of Southern Africa; HOCA; Icebreakers Uganda; Initiative for the Advancement of Humanity; International Centre for the Advancement of the Rights to Health; Lambda Mozambique; LeGaBiBo; Matrix (Swaziland); Mouvement pour les Libertés Individuelles (MOLI); My Rights; National gay and lesbian human rights commission; PEMA-KENYA; People Opposing Women Abuse; Queer African Youth Networking; Queer Alliance; Rainbow Candle Light; Rainbow Identity Association; Sexual Minorities Uganda; The Initiative for Equal Rights; SIPD; Stay Awake Network Activities; Spectrum Initiatives Uganda; Stop AIDS; Together for Women's Rights; Women's Health and Equal Rights; Young Women's Initiative; Zanzibar Youth Empowerment Activities

ONGs Régionales: African Men for Sexual Health and Rights; AIDS and Rights Alliance for Southern Africa (ARASA); Coalition of African Lesbians; Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADD0); Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC)

ONGs Internationales: Amnesty International, Heartland Alliance (GISHR) Human Rights Watch; Centre International de Protection des Droits Humains (INTERIGHTS), International Gay and Lesbian Human Rights Commission et Global Rights.

Pour plus d'information contactez :

1. Kene C. Esom, +27 11 242 6801, kene@amsher.net
2. Fadzai Muparutsa +27 11 403 0004, fadzai@cal.org.za
3. Roselyn Odoyo +254 (020) 233 0050 / 812 7535, roselyn@uhai-eashri.org

Auteurs de la Déclaration: African Men for Sexual Health and Rights (AMSHer), Coalition of African Lesbians (CAL), Heartland Alliance (GISHR) et UHAI-the East African Sexual Health and Rights Initiative (UHAI-EASHRI).